
Arrondissement d'EPERNAY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU MARDI 29 AOUT 2023 A 19H15**

**Commune de
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 août à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 24 août 2023

Etaients présents (es) :

Olivier VEAUX, Céline MEUNIER, Patrick JAGER, Francis GRANZAMY, Dominique HARLIN, Daniel GAGNEUR, Pascal JOBERT, Régis LUCIEN, Rachel PINHEIRO et Angélique HENAFF.

Absents ayant donné pouvoir :Absents excusés :

Stéphanie JOBERT, Murielle POTEL, Isabelle CLOUET

Secrétaire de séance : Angélique HENAFF

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 09

10 à partir de la délibération 202308/36

10

Ordre du jour

- Circulation rue de la Fontaine,
- Convention d'occupation pour le local appartenant à la commune rue du Général Leclerc (à usage de local poubelles),
- Devis mur de soutènement rue de Tirvet,
- Subventions 2023,
- Affaire en cours :
 - Révision PLU,
 - Eglise,
 - EMS,
- Droit de préemption,
- Questions diverses,
- Tour de table.

DEL 2023.08/35 : Instauration d'une vitesse de circulation de 30km/heure rue de la Fontaine

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

Vu le code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 413-3 et R. 411-25,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il convient de limiter la vitesse afin de sécuriser le déplacement des piétons et d'améliorer leur sécurité,

Après en avoir délibéré, POUR : 09 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, **le Conseil Municipal**, DECIDE :

- DE LIMITER La vitesse maximale pour tous les véhicules à moteur, y compris les cyclomoteurs, circulant dans la rue de la Fontaine à 30 km/h.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DEL 2023.08/36 : Convention d'occupation temporaire du domaine public

Considérant la demande d'occupation du local appartenant à la commune, situé 22 Rue du Général Leclerc à Mareuil le Port, par le voisin, pour y disposer les containers à ordures ménagères et tri,

Après en avoir délibéré, POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, **le Conseil Municipal**, DECIDE :

- D'ACCEPTER la mise à disposition à titre gratuit au voisin du local situé 22 rue du Général Leclerc à Mareuil le Port pour y entreposer les containers à ordures ménagères et tri,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public et tous les documents relatifs à cette affaire.

DEL 2023.08/37 : Subventions 2023 Entente Sportive et ACTL

Considérant la demande de subvention de l'Entente Sportive pour l'année 2023,
Considérant la demande de subvention complémentaire de l'ACTL pour l'année 2023,

Après en avoir délibéré, POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, **le Conseil Municipal**, DECIDE :

- D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :
 - Entente Sportive : 8 000 €,
 - ACTL : complément de 190 €,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- Les crédits sont prévus au budget 2023 au compte 65748 (M57).

DEL 2023.08/38 : Travaux de rénovation de la façade de la mairie

Considérant la nécessité de procéder au ravalement de la façade de la mairie,
Considérant les différents devis reçus,
Considérant que seul le devis de l'entreprise MIGUEL comprend les travaux relatifs aux tirants et que les autres entreprises sollicitées n'effectuent pas ce type de réparation,

Après en avoir délibéré, POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, **le Conseil Municipal**, DECIDE :

- DE RETENIR le devis de l'entreprise MIGUEL pour la rénovation de la façade de la mairie pour un montant de 61 172.40 € TTC,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- Les crédits sont prévus au budget 2023 au compte 2131 (M57).

DEL 2023.08/39 : Réfection du mur de soutènement Rue de Tirvet et du sentier rural dit du Clos de la Coque

Considérant la nécessité de procéder à la réfection du mur de soutènement rue de Tirvet et du sentier rural dit du Clos de la Coque,
Considérant les différents devis reçus,

Après en avoir délibéré, POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, **le Conseil Municipal**, DECIDE :

- DE RETENIR le devis de l'entreprise ETCHART FRERES, qui comprend la fourniture et mise en œuvre de l'enrobé, dont le montant s'élève à 44 770.20 € TTC,
- D'ETUDIER s'il est nécessaire de prévoir le drainage de la source,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- Les crédits sont prévus au budget 2023.

Révision PLU :

Nous sommes dans l'attente du dossier à transmettre aux différentes instances publiques pour avis.

Tour de table

Olivier VEAUX :

- La CAF peut apporter des soutiens financiers en cas de construction d'une nouvelle crèche.
- Vente de bois : ajout d'une parcelle sur demande de l'ONF.

Patrick JAGER :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux Avenue Paul Doumer et de remplacement des candélabres ont débuté.

Francis GRANZAMY :

- Ancienne école primaire : branchement du compteur d'eau effectué. Raccordement électrique prévu cette semaine. Retard dans les travaux de peinture, ils doivent être réalisés à partir du 04/09.
- Nouveaux locataires dans les logements situés 2 ruelle de la Fortelle et 6 Rue de l'Île d'Amour.

Régis LUCIEN :

- Pose du miroir au niveau du monument aux morts ?

Olivier VEAUX : lors d'une séance précédente, le conseil municipal avait décidé de ne pas installer de miroir à cet endroit.

- Etude pour la chaleur dans l'école ?

Olivier VEAUX : Analyse qui pourrait être réalisée par un bureau d'études compétent en fonction du coût.

Daniel GAGNEUR :

- Le transformateur électrique du lotissement a été tagué.

Olivier VEAUX : nous faisons intervenir régulièrement une entreprise pour nettoyer les tags, ce n'est pas prévu pour le moment.

Dominique HARLIN :

- Un arbre a été coupé Avenue Paul Doumer, en raison de travaux d'un particulier.

Olivier VEAUX : la commune a donné l'autorisation.

Rachel PINHEIRO :

- Beaucoup de gens sont gênés par le bruit certains soirs.

Olivier VEAUX : il faut leur dire de prévenir la gendarmerie.

Fin de la séance à 21 h 30.

Le Maire,
Olivier VEAUX

La secrétaire de séance,
Angélique HENAFF